



Pays de
Puisaye-Forterre
Val d'Yonne

ACCORD CADRE

CONTRAT DE RURALITÉ

Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne

rue Raymond Ledroit
89170 SAINT-FARDEAU

Tél. : 03 86 74 19 19

Fax : 03 86 74 19 21

pays.puisaye-forterre@wanadoo.fr

**Nos ruralités**
Une chance pour la France

Contrat de ruralité pour le pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne

Établi entre

l'État, représenté par le préfet de l'Yonne

et

le Syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, représenté par son président *Alain DROUHIN* ;

ci-après dénommés le(s) porteur(s) du contrat ;

et

le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, représenté par sa présidente *Marie-Guite DUFAY*

SOMMAIRE

PREAMBULE	p.4
I) CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE	p.6
A - Le territoire du contrat : principales caractéristiques	p.8
B - Les enjeux du territoire au regard des thématique du contrat	p.9-23
C - Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité	p.24
C1/ - Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités	p.24
C2/ Dispositifs actuellement portés par le PETR ou ses collectivités membres	p.25
C3/ Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire	p.26-29
II) OBJECTIFS ET PLANS D' ACTIONS CONCRETES	p.30 à 41
III) MODALITÉS DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT	p.42-43
IV) LE SUIVI ET L'ÉVALUATION	p.44
V) LA DURÉE DU CONTRAT DE RURALITÉ	p.44
VI) MODIFICATION DU CONTRAT	p.44
VII) SIGNATURES	p.44
ANNEXES	p.45

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

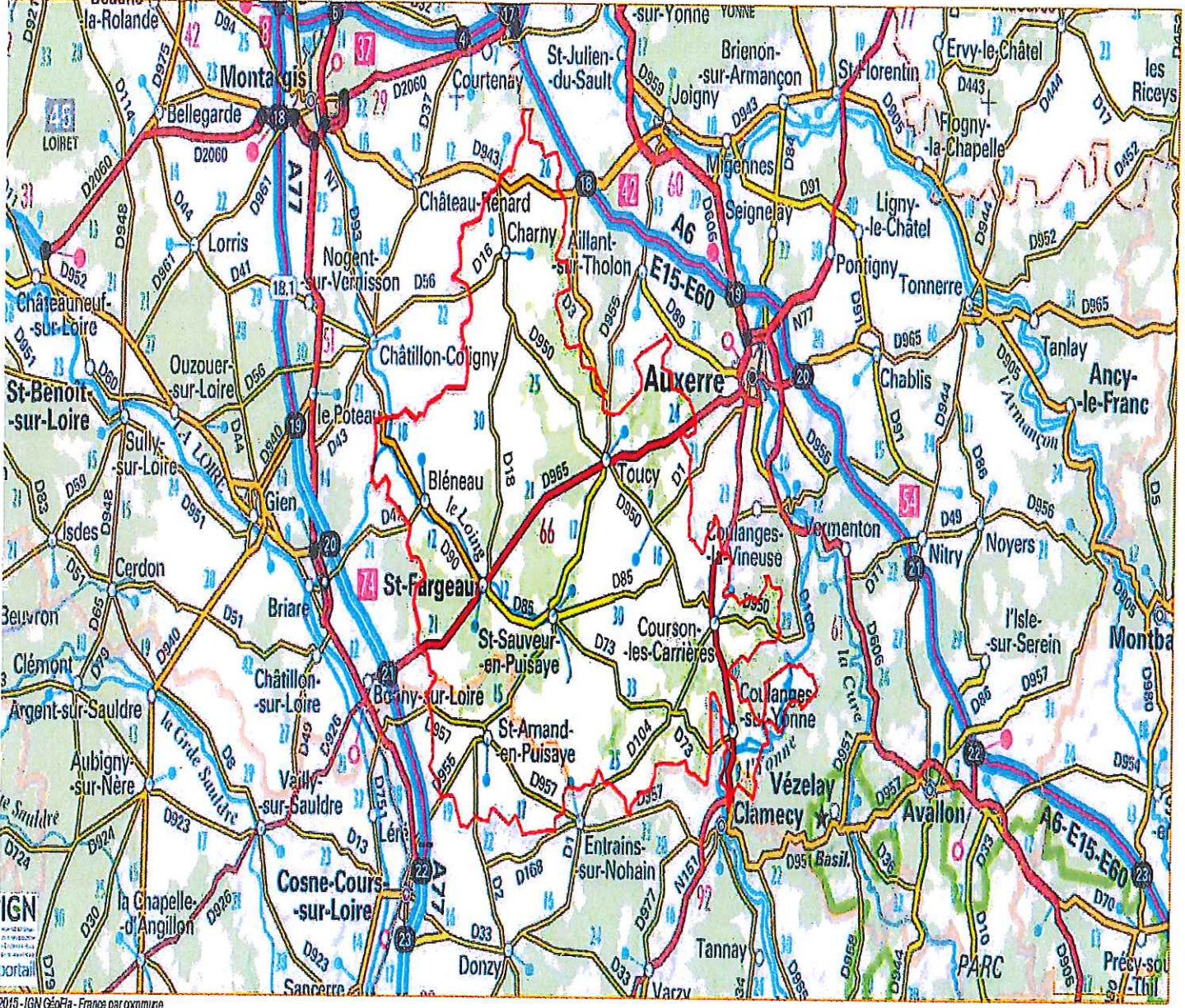
Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région qui, en Bourgogne-Franche Comté a mis en place une contractualisation avec les territoires de projets sur son territoire. Il s'agit des contrats de territoire et contrats d'aménagement et de développement durable. Ces contrats ont été conclus sur la période 2015-2017 et ne dépasseront pas le 31 décembre 2017, avant une nouvelle génération de contrats 2018-2020.

Dans ce contexte, la Région a vocation à être co-signataire des contrats de ruralité suivant le respect des principes suivants :

- les contrats de ruralité co-signés seront établis sur des territoires où la Région a une contractualisation en cours au titre de sa politique territoriale,
- les engagements de la Région sur le contrat de ruralité ne peuvent être que ceux définis au titre de ses propres contrats,
- les modalités d'intervention de la région restent celles définies dans ses propres contrats pour la sélection et l'éligibilité des projets,
- les engagements régionaux portent sur des contrats valables jusqu'à fin 2017. Une nouvelle contractualisation a vocation à être mise en place sur 2018-2020. Un avenant à chaque contrat de ruralité sera possible pour introduire les nouvelles modalités d'intervention de la Région.

Le syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne étant signataire d'un contrat de territoire, la Région Bourgogne Franche-Comté sera co-signataire du présent contrat de ruralité qui prendra en compte les principes mentionnés ci-haut.



2015 - IGN GéoFla - France par commune

I) Carte d'identité du territoire

Territoire situé à la croisée de deux régions, Bourgogne et Centre, et prenant appui sur les départements de l'Yonne et de la Nièvre, le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne est un espace rural qui a choisi d'organiser et d'orienter son développement depuis de nombreuses années.

Vaste espace de près de 1771,5 km², le territoire du PETR se situe à l'interface de plusieurs bassins de vie et d'ensembles géographiques distincts qui participent à entretenir son identité plurielle et composite.

Bien que faiblement peuplé si l'on en juge la densité moyenne de population (37 122 habitants/21 hbt/km²), la Puisaye-Forterre Val d'Yonne bénéficie d'une armature bien ancrée et articulée autour de 3 typologies de communes :

- **1 pôle d'appui**, Toucy regroupant 7% de la population du territoire (2 628 habitants), 17% des commerces et 10% des équipements et des services ;
- **10 pôles de proximité** regroupant près de 30% de la population et 50% du tissu commercial et de services/équipements du territoire : Saint-Fargeau, Charny Orée de Puisaye, Bléneau, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Pourrain, Courson-les-Carières, Champignelles, Coulanges-sur-Yonne et Étais-la-Sauvin.
- **51 communes périurbaines et rurales** regroupant 88% du nombre total de communes, 65% du total démographique pour 32% des commerces du territoire.

Disposant d'un profil périurbain ou rural, cet ensemble de communes connaît des dynamiques de développement contrastées et se situe dans l'aire d'influence de plusieurs pôles (communes multipolarisées).

Le Pays est ainsi soumis aux influences de villes limitrophes telles qu'Auxerre, Joigny, Gien et Cosne-Cours-sur-Loire.

Le territoire du PETR est situé au sud-ouest du département de l'Yonne. Composé de 61 communes réparties au sein de 3 communautés de communes (CC de Cœur de Puisaye CC de Forterre Val d'Yonne et CC Portes de Puisaye-Forterre) et d'une commune nouvelle (Charny Orée de Puisaye), le PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne est défini comme un espace rural au maillage multipolaire.

Toucy est le pôle du PETR et il est relayé par un maillage de pôles secondaires offrant services et équipements (Charny Orée de Puisaye, Saint-Amand-en-Puisaye, Bléneau, Champignelles, Charny, Courson-les-Carières, Etais-la-Sauvin, Pourrain, Saint-Fargeau et Saint-Sauveur-en-Puisaye).

Ce territoire est porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Puisaye-Forterre Val d'Yonne créé le 1^{er} janvier 2015 par application de la loi MAPTAM qui a conduit à la transformation automatique du Syndicat de Pays existant sur le même périmètre depuis décembre 2001. Composé aujourd'hui d'une commune nouvelle et de 61 communes réparties en 3 EPCI, le périmètre du PETR couvre 1 771 km², soit 1/5^{ème} de la surface départementale.

Ce PETR sera la structure porteuse du contrat.

PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne		Yonne
Population	37 122 habitants densité 20,4 hab./km ² + de 60 ans : 35,8 %	341 902 habitants densité 46hab./km ² + de 60 ans : 28 %
Économie	Économie résidentielle et présenteielle : Tertiaire 64,6 % Construction 8,2 % Économie productive : Industrie 15,1 % Agriculture 12,1 % Retraités : 40,5 %	Économie résidentielle et présenteielle : Tertiaire 70,3 % Construction 7,1 % Économie productive : Industrie 17 % Agriculture 5,7 % Retraités : 32,4 %
Catégories socio-professionnelles	Employés/ouvriers 27,6 % Profession intermédiaire : 10,1 % Cadres : 4,1 % Artisans/commerçants : 4,2 % Agriculteurs : 2,8 % Autres, sans activités : 10,9 %	Employés/ouvriers 32,1 % Profession intermédiaire : 12,1 % Cadres : 4,9 % Artisans/commerçants : 3,4 % Agriculteurs : 1,5 % Autres, sans activités : 13,6 %
Logements	Résidence principale : 66 % Résidence secondaire : 23 % Logement vacant : 11 % 77 % du parc date d'avant 1975	Résidence principale : 77 % Résidence secondaire : 12 % Logement vacant : 10 % 70 % du parc date d'avant 1975

source Insee et FILOCOM

A) Le territoire du contrat : principales caractéristiques

En résumé et au regard des chiffres à l'échelon départemental, on peut en conclure les aspects suivants :

Dynamique démographique : un rythme régulier mais à plusieurs vitesses

En regroupant plus de 37 000 habitants, la Puisaye-Forterre Val d'Yonne représente 10.5% de la population de l'Yonne. Après 20 ans de recul, le territoire a enregistré une reprise démographique à partir des années 1990, reprise qui s'accélère depuis 1999 pour afficher un gain de 1500 habitants entre 1999 et 2010. Cette croissance démographique est essentiellement soutenue par un solde migratoire dynamique qui témoigne de l'attractivité résidentielle du territoire.

En effet, la population se renouvelle notamment grâce à l'arrivée de « néo-ruraux » et de jeunes ménages avec enfants (en frange est) attirés par la qualité du cadre de vie. Enfin, le territoire enregistre un phénomène significatif de « retours au pays » qui concerne principalement des retraités en provenance de la région parisienne. A contrario, le solde naturel est en replis structurel sur l'ensemble du territoire depuis 30 ans (environ 0.7% par an).

Profil socioéconomique et sociodémographique du territoire

Le territoire se caractérise par un profil démographique globalement âgé. En effet, 30% des habitants ont 60 ans et plus en 2010, dont 12% ont plus de 75 ans. Cette tendance naturelle est accentuée par un mouvement de départ des jeunes et plus particulièrement de la classe d'âge des 15-24 ans en direction des agglomérations voisines. Bien que son solde démographique soit positif, le solde naturel reste négatif depuis 20 ans et signale un risque de non renouvellement générationnel dans les années à venir.

De plus, la moyenne des revenus annuels des ménages du territoire s'élève à 19 589 € en 2010. La part des foyers fiscalement imposables est de 43%. Le profil socioéconomique des ménages est donc modeste au regard des moyennes départementales (21 471 €) et régionale (21 989 €).

Profil environnemental du territoire

La Puisaye-Forterre Val d'Yonne se caractérise par une identité rurale et environnementale forte qui repose sur des réseaux écologiques riches et support de biodiversité (eau, espaces forestiers et bocagers), des éléments de patrimoine paysager singulier et des continuités agricoles préservées.

Les thématiques qui constituent l'identité originale du Pays sont les suivantes :

- L'eau et les milieux humides,
- La forêt et le réseau bocage,
- La persistance prairiale pour la Puisaye,
- L'open-field et la grande culture pour la Forterre.

B) Les enjeux du territoire au regard des thématiques du contrat de ruralité

THEMATIQUE N°1 : l'accès aux services publics et aux soins

Contexte territorial

1A/ Maillage de services : une offre en équipements et en services en cours d'adaptation aux besoins nouveaux

Malgré un niveau d'équipements et de services de proximité relativement dense grâce à de nombreux investissements réalisés au cours des 15 dernières années, ce dernier s'avère peu diversifié voire parfois inadapté. En effet, l'offre en équipements et services spécialisés ne répond pas ou plus totalement à l'ensemble des besoins d'une population vieillissante d'une part (primo arrivants) et aux exigences d'une population plus jeune d'autre part, nouvellement arrivée sur le territoire (néo arrivants), en provenance d'agglomérations voisines qui disposent d'un niveau d'offre supérieur.

Compte tenu de l'organisation multipolaire locale, de l'éloignement de la plupart des bourgs d'unités urbaines d'échelle départementale, il apparaît essentiel de maintenir et de développer une offre de services accessible, diversifiée et prenant appui sur le tissu de pôles existants.

1B/ Accès aux soins et santé publique

Si le maillage de services s'est globalement étoffé au cours des 10 dernières années, l'accès à l'offre de soins reste une problématique centrale dont se sont saisis les élus du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne. Conscients que le besoin de santé ne se limite pas à l'offre de soin, le PETR a engagé une démarche permettant d'appréhender et d'agir sur tous les déterminants dont ont besoin les habitants pour rester en bonne santé.

Le portrait produit par l'ORS en octobre 2012 met en évidence les tendances suivantes :

- Une dynamique démographique positive mais un solde naturel déficitaire et une part élevée de population âgée de 60 ans et plus (34% de la population totale) ;
- Une situation de précarité socioéconomique de plus en plus marquée ;
- Des soins de villes et hospitaliers difficiles d'accès (aucun établissement d'hospitalisation ou de soins de suite) ;
- Temps d'accès inégaux aux services d'urgence selon la localisation des patients (entre 17 et 29 mn pour 12 mn en France)
- Un environnement naturel de qualité mais des indicateurs à surveiller.
- Un maillage territorial satisfaisant en établissement d'accueil pour personnes âgées qui permet une prise en charge adaptée de la dépendance (13 EHPAD) ;

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>1A/</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un niveau d'équipement et de services globalement dense - Une qualité d'équipement avérée dans les domaines de l'enfance et de l'accueil en établissement pour personnes âgées - Un maillage territorial satisfaisant au sein des bourgs principaux - Une forte implication des acteurs publics au cours des 15 dernières années <p>1B/</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipements de santé structurants et moteurs sur le territoire - Expérimentations télémédecine concluantes - Développement d'actions de prévention territorialisées - Opérations de recrutement externalisées - Bon niveau d'équipement en établissements médico-sociaux 	<p>1A/</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de diversification de l'offre d'équipements - Difficulté de maintien d'une offre de services de première nécessité dans les bourgs éloignés des unités urbaines principales du territoire - Une mise en accessibilité des services publics à améliorer - Un besoin d'adaptation des services à l'évolution de la population (vieillesse, fractionnement des ménages,...) <p>1B/</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démographie médicale vieillissante et éloignement des services d'urgence - Manque d'attractivité de la médecine générale en milieu rural et difficulté de recrutement - Difficulté de mobilité pour les publics fragiles - Taux de mortalité prématuré élevé
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Un SCOT définissant un maillage homogène en matière d'habitat-service - Association de professionnels de santé couvrant la moitié du territoire - Qualité de vie - Existence d'un contrat local de santé (CLS) et d'une volonté politique forte 	<ul style="list-style-type: none"> - Population vieillissante et précarité sanitaire - Manque d'attractivité des territoires ruraux - Couverture numérique et attractivité du territoire
ENJEUX	
1A/	
➤ <i>Garantir un maillage de services et d'équipements accessibles et répondant aux besoins de l'ensemble de la population.</i>	
➤ <i>Rapprocher les services et les équipements des lieux de vie et d'emploi pour limiter les déplacements ou l'exclusion pour les publics plus fragiles.</i>	
➤ <i>Valoriser l'économie présentielle comme secteur d'activité créateur de richesses.</i>	
1B/	
➤ <i>Lutter contre la désertification médicale</i>	
➤ <i>Lutter contre la mortalité prématurée</i>	
➤ <i>Lutter contre l'exclusion et améliorer la prise en charge des personnes vulnérables</i>	
➤ <i>Accompagner les jeunes dans l'acquisition de comportements favorables à leur santé</i>	
➤ <i>Santé environnementale</i>	

THEMATIQUE N°2 : Développement de l'attractivité

Contexte territorial

Economie

Industrie et artisanat

Le tissu économique du territoire est principalement caractérisé par la présence de secteurs d'activité traditionnels (industrie notamment) qui ont accompagné le développement de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne. Au cours des 20 dernières années les communes et communautés de communes ont progressivement équipé le territoire d'espaces d'accueil à vocation économique (environ 300 ha occupés). Le PETR compte ainsi aujourd'hui 14 zones d'activités d'intérêt communautaire. L'environnement fortement concurrentiel dans lequel se trouve la Puisaye-Forterre Val d'Yonne conduit à travailler sur une amélioration de la qualité de l'offre d'installation proposée aux entreprises.

Le Pays présente également comme caractéristique la présence d'un tissu artisanal plus développé qu'ailleurs (208 entreprises pour 10 000 hbts contre 158 pour l'Yonne / CCI89-2010). Parallèlement à son rôle dans le tissu productif du territoire, le secteur artisanal remplit également une fonction sociale de proximité qu'il est important de préserver. Malgré ce dynamisme réel, le secteur de l'artisanat connaît des difficultés de reprise-transmission.

Enfin, le secteur de l'artisanat d'art est également une force pour le Pays avec l'activité de poterie-céramique présente St-Amand-en-Puisaye et le CNIFOP (centre national d'initiation et de formation aux métiers de la poterie) qui véhicule une image d'expertise bien au-delà du territoire.

Emploi et Formation

La Puisaye-Forterre regroupe environ 10 000 emplois à l'échelle de son territoire mais la répartition des lieux de travail des actifs du Pays révèle une majorité d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence (66%). Le territoire de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, bien que rural, doit maintenir une activité économique de proximité afin de limiter les déplacements professionnels des ménages et proposer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises ou services locaux.

Plusieurs organismes peuvent être recensés et doivent être accompagnés ou renforcés : le BTS assurance à Toucy, la Maison Familiale et Rurale de Champeaux, le CNIFOP de Saint-Amand-en-Puisaye, l'antenne technique de l'école vétérinaire de Maison-Alfort et le CFA de Champignelles.

Agriculture et forêt

L'agriculture : un secteur dynamique et identitaire du territoire

L'agriculture est un secteur économique qui représente 9% de l'emploi salarié et 47% de la surface du territoire (82 000 ha) en 2011. Si la dimension économique de l'agriculture est fragilisée par la diminution de l'emploi et du nombre d'exploitations, son rôle dans l'occupation des sols reste néanmoins important. L'activité agricole connaît actuellement de nombreuses mutations économiques dans sa fonction productive mais bénéficie également de nombreuses opportunités de diversification au travers notamment de la vente en circuits de proximité, de la valorisation du produit des haies ou des effluents d'élevages à des fins énergétiques.

La forêt

Le massif forestier de la Puisaye-Forterre est estimé à 40 000 hectares et couvre 26% du territoire. Les forêts de Puisaye-Forterre sont majoritairement privées, avec des exploitations très fragmentées. Un Plan de Développement de Massif a débuté en 2013 sur le territoire du Pays de Puisaye-Forterre. Cette démarche, conduite par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne vise à structurer une filière locale d'approvisionnement de chaufferies bois tout en garantissant l'amélioration et le renouvellement des peuplements forestiers.

Tourisme

Le territoire de Puisaye-Forterre bénéficie d'une image de destination touristique attractive et d'une bonne lisibilité à l'échelle régionale grâce à la présence de sites majeurs tels Guédelon ou le Château de Saint-Fargeau ou des sites naturels et patrimoniaux d'envergures comme les sept écluses de Rogny ou le Réservoir du Bourdon. La filière touristique représente 3.7% de l'emploi total du territoire et 9.7% du total de la filière du département de l'Yonne.

L'ensemble des sites touristiques et patrimoniaux du territoire attirent plus d'1/2 million de visiteurs par an et représentent une fréquentation de près de 58% des sites de l'Yonne (15% des sites régionaux).

Le positionnement touristique de la Puisaye-Forterre repose sur trois piliers principaux :

- Le tourisme patrimonial et culturel
- Le tourisme vert et de loisirs
- Le tourisme d'évènementiel

Ces richesses sont à préserver et à valoriser de manière coordonnée en tirant avantage du potentiel local et en prenant appui sur la diversité des milieux (biodiversité, paysages de bocage, ruralité), sur le patrimoine bâti et sur l'offre de loisirs.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Economie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une activité industrielle bien implantée localement et pourvoyeuse d'emplois répondant aux qualifications présentes sur le territoire - Une offre foncière aménagée importante et répondant à des besoins divers - Un secteur artisanal dynamique - Une spécificité artisanat d'art et un centre de formation de renommée nationale - Une offre de formation diversifiée malgré le caractère rural du territoire <p>Agriculture et forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses opportunités de diversification (tourisme, restauration collective, vente directe) - Prise de conscience progressive des enjeux de préservation des milieux (réduction du recours aux intrants) - Taux de conversion en agriculture biologique plus élevé que dans le reste de l'Yonne - Perspective de valorisation énergétique (haies, effluents,...) - Massif forestier vaste et de qualité <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine culturel et historique (châteaux, musées, canal) - Sites touristiques de renommés régionale et nationale - Offre d'hébergements diversifiée et de qualité 	<p>Economie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des espaces d'activité économique vieillissants - Un défaut d'animation et de promotion économique territoriale - Difficultés de reprise-transmission des entreprises artisanales - Une offre de formation insuffisamment valorisée <p>Agriculture et forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse des exploitants agricoles et difficultés de reprise-transmission - Une tendance à la concentration foncière qui rend difficile l'accès au petit parcellaire à vocation maraichère Parcelle forestier privé et morcelé - Risque de précarité énergétique des entreprises agricoles du territoire - Ressource bois actuellement principalement destinée à l'export pour une utilisation en bois d'œuvre. <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives individuelles et peu coordonnées
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<p>Economie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire riches de ressources naturelles valorisables économiquement <p>Agriculture et forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de plans de gestion durable des massifs de Puisaye grâce à l'accompagnement technique du CRPF - Campagne de renouvellement des unités publiques de production de chaleur - Loi de transition énergétique <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétence tourisme devenant intercommunale en janvier 2017 et regroupement des OT de Puisaye-Forterre en 1 seul en 2018 	<p>Economie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fragilité conjoncturelle du secteur industriel fortement dépendant de donneurs d'ordres extérieurs au territoire <p>Agriculture et forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de pillage de la ressource bois - Pas de lieu de stockage-séchage sur le territoire - Pas de filière réellement structurée

ENJEUX

Les enjeux en matière de développement économique

- *Consolider une organisation économique équilibrée, diversifiée et de proximité sur l'ensemble du territoire*
- *Encourager le développement de l'économie résidentielle et présente pour diversifier l'offre d'emploi, relancer l'attractivité des centres-bourgs et répondre à l'évolution des besoins de la population locale.*
- *Accompagner les activités artisanales pour renforcer leur rôle de lien social et économique de proximité*

Les enjeux en matière d'emploi et de formation

- *Fixer les jeunes en situation de formation ou d'insertion professionnelle sur le territoire et freiner les départs en direction des bassins d'emplois régionaux ou franciliens.*
- *Valoriser l'offre de formation existante sur le territoire et permettre son développement.*

Les enjeux en matière de tourisme

- *Valoriser le patrimoine et assurer la promotion du territoire auprès des franciliens*
- *Coordonner les actions de promotion et de communication*
- *Développer une offre et des équipements de qualité pour allonger la durée de séjour*
- *Préserver les espaces agricoles du territoire en soutenant la diversité des filières ;*

Les enjeux en matière d'agriculture et de forêt

- *Conforter durablement les conditions d'exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire et favoriser l'émergence de nouvelles pratiques*
- *Promouvoir un modèle agricole de proximité et valoriser le terroir et les ressources*
- *Création d'une véritable filière économique locale en matière de bois énergie.*
- *Mettre en œuvre une politique de gestion durable des massifs*

THEMATIQUE N°3 : Redynamisation des bourgs-centres

Contexte territorial

Un réseau de bourgs-centres en perte de vitesse, une vacance immobilière en progression

En 2010, le parc de logements vacants représente 9.1% du parc résidentiel total du territoire soit 2 241 logements. Bien que répartie de manière relativement homogène sur l'ensemble du territoire, la vacance du parc est particulièrement significative au sein des centres-bourgs qui disposent d'une trame urbaine et résidentielle globalement dense.

La requalification, voire la dé-densification du parc résidentiel des centres-bourg ruraux doit être engagée afin de relancer l'attractivité du parc de logements existant auprès des néo-arrivants et plus particulièrement au regard du vieillissement de la population ou du phénomène de desserrement des ménages en régulière augmentation.

Le dynamisme des centres-bourgs est par ailleurs fortement lié à la capacité des collectivités et acteurs économiques à proposer des aménagements urbains de qualité et à maintenir une offre de services marchands et non marchands accessible et à proximité immédiate des lieux de vie

Un parc de logement ancien et inadapté

Le parc recensé sur le territoire du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne se compose de 24 447 logements. Deux tiers du parc résidentiel de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne ont été construits avant 1949 et plus de 3 logements sur 4 avant 1975. Ces chiffres révèlent un parc de logements vieillissant comportant un grand nombre de pavillons individuels ne disposant notamment pas d'un système d'isolation performant. Le risque de précarité énergétique, lié aux mauvaises performances des logements anciens du parc privé, constitue également l'un des facteurs du turn-over enregistré dans le parc locatif privé et dans le phénomène de la vacance (9,1 % du parc), notamment en centre-bourg.

Le profil résidentiel de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne est caractérisé par une large majorité de propriétaires du parc privé qui représentent 69% des statuts d'occupation. Le parc locatif représente 20% du stock total.

Un territoire de proximité commerciale à soutenir

La ville d'appui de Toucy, la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye ainsi que les neuf pôles de proximités évoqués en introduction proposent une offre généraliste de proximité complétée par la présence de commerces spécialisés, essentiellement en centre-bourg et généralement positionnés dans le domaine de l'équipement de la personne et du bricolage.

Bien que répondant relativement bien aux besoins des ménages, l'offre commerciale de proximité est toutefois confrontée à plusieurs facteurs de fragilité : vacances de cellules de longue durée, difficulté de reprise et/ou de transmission d'activité, perte d'attractivité des centres-bourgs. Le territoire mène depuis plusieurs années des programmes de soutien au commerce et à l'artisanat en partenariat avec les chambres consulaires, la région Bourgogne Franche Comté (financements contrats de pays), l'Etat (FISAC) et les départements. Maintenir une offre de proximité répartie de manière homogène est essentiel pour offrir les conditions nécessaires à un niveau de qualité de vie satisfaisant.

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Bourgs-centres et habitat-logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des bourgs présentant des caractéristiques patrimoniales et architecturales intéressantes - Une animation territoriale portée par un tissu associatif encore dense - Une politique d'aménagement du territoire portée et retranscrite au travers du SCOT et des PLU ou PLUi <p>Commerce de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de proximité complète et diversifiée dans les pôles de proximité - Présence d'enseignes spécialisées adaptées au territoire (bricolage et jardinage) dans les pôles - Dynamique de marchés locaux assez forte et présence d'unions commerciales 	<p>Bourgs-centres et habitat-logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logement en centres-bourgs vieux, énergivore et inadapté aux besoins actuels des ménages - Une offre de logement peu diversifiée - Difficultés d'accessibilité et de circulation au sein des bourgs - Un parc locatif limité et inadapté aux besoins des jeunes actifs et des personnes âgées - Un phénomène de vacance important <p>Commerce de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre alimentaire de première nécessité limitée voire inexistante dans les communes hors pôles - Accessibilité à l'offre commerciale pour les publics fragiles (mobilité) - Forte évasion commerciale sur le volet des services à la personne - Problématique globale de vieillissement des chefs d'entreprises et de reprise-transmission - Vacances de cellules commerciales de longue durée - Desserte commerciale itinérante en perte fréquence et risque d'éloignement des publics fragiles
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Un programme d'intérêt général (PIG) Habitat multithématiques signé avec l'Etat - Une stratégie de transition énergétique engagée par le PETR - Partenariat fort avec la chambre de métiers et d'artisanat (conventionnement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un phénomène de précarité énergétique constaté sur le territoire - Faible niveau de ressources des ménages - Une offre commerciale périphérique sans cesse croissante et fortement diversifiée
ENJEUX	
<p>➤ <i>S'engager dans le renouvellement du parc de logements afin de lutter contre la précarité énergétique</i></p>	
<p>➤ <i>Renouveler le parc de logement vieillissant des centres-bourgs et lutter contre la vacance.</i></p>	
<p>➤ <i>Diversifier l'offre de logement pour permettre des parcours résidentiels complets et favoriser le retour vers les centres-bourgs (offre locative).</i></p>	
<p>➤ <i>Envisager des formes urbaines compactes et de qualité pour relancer l'attractivité des centres-bourgs et limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles sur des communes plus rurales.</i></p>	
<p>➤ <i>Soutenir l'existence d'un territoire de proximité commerciale permettant de répondre aux besoins</i></p>	
<p>➤ <i>Limiter l'évasion commerciale par la densification et l'amélioration de l'offre</i></p>	
<p>➤ <i>Favoriser l'animation commerciale au sein des bourgs, investir les cellules vacantes et mener des opérations permettant de redonner vie aux bourgs.</i></p>	

THEMATIQUE N°4 : Les Mobilités

Contexte territorial

Mobilité des personnes

Le territoire est encadré à l'Est et à l'Ouest par deux autoroutes qui le positionnent à 1h30-2h00 de Paris et constituent un véritable atout pour le Pays. Cependant, le réseau routier interne peu dense conditionne l'accessibilité aux parties centrales du territoire. Un axe routier principal traverse le Pays d'est en ouest (RD965) et constitue l'épine dorsale de la communauté de communes Cœur de Puisaye. Le réseau secondaire irrigue plus en profondeur le Pays mais le maillage n'est pas totalement adapté à une desserte homogène de toutes les zones. Une seule halte ferroviaire est en activité sur le territoire (Gare de Coulanges-Crain avec liaison Paris-Nevers). Sur le reste du Pays, les habitants sont dépendants de villes comme Auxerre, Joigny, Montargis, Gien ou Cosne-sur-Loire pour les liaisons régionales (Dijon) ou nationales (Paris principalement).

Le caractère rural prononcé et le niveau de vie relativement faible constaté dans certaines parties du territoire sont également synonymes d'isolement, de rupture sociale et de précarité énergétique.

La part sans cesse croissante des déplacements à destination d'Auxerre ou, plus globalement, la dépendance quasi inéluctable des habitants à leur véhicule personnel doit conduire à trouver des alternatives raisonnables et adaptées à l'usage de la voiture individuelle.

D'autre part, les pôles de proximité constitués majoritairement par les actuels « chefs-lieux de cantons » doivent être renforcés et proposer une offre suffisamment dense en équipements et en services pour répondre aux besoins des habitants.

Aménagement numérique : une couverture incomplète à améliorer

Les schémas Directeurs Territoriaux de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de l'Yonne et de la Nièvre s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées par le SCoRAN de la Bourgogne. Dans le département de l'Yonne, l'accès au Très Haut Débit pour tous est un objectif majeur du SDTAN avec comme échéance de développement de couvrir 62% de la population en fibre optique d'ici à 2022. Le développement de la couverture numérique représente un enjeu majeur pour la Puisaye-Forterre où l'aménagement numérique, téléphonie mobile et Internet reste incomplet et inégalement réparti. Les collectivités du territoire travaillent aux côtés de l'État, des départements de l'Yonne et de la Nièvre pour mettre en place les opérations d'investissement permettant la résorption progressive des zones blanches et grises.

ATOUTS	FAIBLESSES
- Développement de voies de circulations douces	- Un secteur du transport fortement consommateur d'énergie et émetteur de GES
- Des incitations financières via les contractualisations territoriales en cours	- Une structuration territoriale créant une dépendance au véhicule individuel
- Des initiatives innovantes / une stratégie locale de transition énergétique	- Un réseau de transport en commun méconnu et difficilement accessible
Aménagement numérique-Téléphonie mobile - Un engagement politique fort traduit dans le SCOT de Puisaye-Forterre Val d'Yonne	- Un faible niveau de ressources des ménages entraînant un risque de précarité
	Aménagement numérique-Téléphonie mobile - Un aménagement numérique, téléphonie mobile et Internet incomplet et inégalement réparti
OPPORTUNITÉS	RISQUES
- Maillage territorial en bornes de recharge pour véhicules électriques	- Une culture de la voiture individuelle fortement ancrée dans les pratiques quotidiennes
- Des aménagements plus raisonnés créant moins de mitage	- Un coût fluctuant des carburants
- Opération France Très Haut Débit	

ENJEUX
Les enjeux en matière de mobilité durable
➤ <i>Proposer des modes de déplacements durables (liaisons douces, transports alternatifs, covoiturage, ...)</i>
➤ <i>Réduire les besoins de déplacements longs en privilégiant la mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle et en développant l'emploi local.</i>
➤ <i>Informers, sensibiliser les personnes sur les alternatives à la voiture individuelle et faire connaître l'existant en matière d'offre de transport</i>
Les enjeux en matière d'aménagement numérique
➤ <i>Résorber les zones blanches et grises du territoire</i>

THEMATIQUE N°5 : Transition écologique et énergétique

Contexte territorial

Environnement et paysages, patrimoine naturel

Le Pays offre une mosaïque de paysages et de milieux sensibles générant une trame verte et bleue très diversifiée dans ses composantes et ses proportions : zones humides, importance pour la biodiversité, plateaux céréaliers, forêts et bocages.

Le bocage

Le bocage est un élément essentiel du patrimoine naturel de Puisaye qui comptabilise plus de 3300 kilomètres de haies, soit 8% du linéaire bourguignons. Le bocage poyaudin, par la nature des haies qui le composent, présente également un potentiel d'accueil élevé pour la biodiversité (indice supérieur à d'autres parties de la région). Cette présence bocagère n'est pas homogène sur le territoire dont certaines parties ont évolué au fil du temps et en sont trop faiblement pourvues aujourd'hui. La recréation d'une trame végétale apparaît comme un enjeu à traiter dans la Trame Verte et Bleue.

L'eau

L'eau en Puisaye-Forterre est omniprésente sur le territoire avec des rivières, des étangs, des marais, des zones humides, des masses d'eau souterraines, des rigoles, ou des biefs,...qui forment un réseau très dense et fragile. Ce réseau hydrographique se situe à cheval sur les bassins d'alimentation de la Seine et de la Loire et est localisé en tête de bassin. Cette présence permet le développement d'une biodiversité riche et parfois rare que le territoire tente de préserver, de valoriser depuis de nombreuses années (Natura 2000 par exemple).

La qualité de l'eau et des milieux a cependant été impactée par les activités humaines qui ont rendu nécessaire la mise en place de périmètres de protection au niveau des captages. D'autre part, les réseaux d'eau sont de qualité diverse à l'échelle de la Puisaye-Forterre et il convient d'appréhender leur amélioration pour éviter les pertes d'eau et sécuriser l'accès et l'approvisionnement pour tous les usagers. Enfin la réduction des impacts des eaux usées sur les milieux naturels est également un enjeu fort et l'amélioration des équipements collectifs d'assainissement doit être une priorité.

Les déchets

Le territoire a mis en place un syndicat de traitement des déchets qui assure la collecte, le tri, la valorisation et l'enfouissement des ultimes produits sur le territoire. Ce syndicat intervient à l'échelle du PETR et déborde sur l'actuel périmètre de la CC du Pays du Coulangeois. Le niveau de tri est globalement de bonne qualité mais le territoire doit pouvoir continuer à améliorer les pratiques de tri pour réduire la part des déchets enfouis.

Energie

Face à l'augmentation du coût des énergies et aux mutations socio-économiques que connaissent les territoires aujourd'hui, le PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne et ses collectivités membres ont pris conscience que leur avenir dépendait principalement d'une maîtrise des dépenses comme de la production énergétique. Avec des consommations d'énergie finale s'élevant à 1 382 GWh et un montant de dépenses énergétiques estimées à 120 millions d'euros par an, le territoire doit donc prendre appui sur ses ressources pour faire de l'énergie un potentiel de développement alors qu'elle est aujourd'hui principalement une charge. Investir dans l'énergie est une condition indispensable à la survie des territoires ruraux qui garderont la maîtrise de leur production et de leur consommation et seront ainsi moins vulnérables aux pressions économiques extérieures.

En 2014, le territoire s'est engagée dans la démarche régionale TEPOS pour anticiper et agir

prioritairement dans les domaines de : l'aménagement durable de l'espace, la rénovation du patrimoine bâti public et privé, la mobilité durable, la production d'énergies renouvelables locales.

En juillet 2015, le PETR a marqué une nouvelle fois le positionnement de la Puisaye-Forterre en faveur de la transition énergétique en étant lauréat de l'appel à projet national TEPCV qui a permis le financement de 5 opérations structurantes pour le territoire :

- 1 campagne de pré-diagnostics énergétiques conduite dans 50 des 62 communes du territoire
- 2 rénovation BBC de bâtiments destinés à accueillir des services (école de musique, siège EPCI)
- 1 démarche territoriale en faveur de la préservation et de la valorisation du bocage *Le Plan Bocage*
- 2 créations de bâtiments BEPOS (une cuisine centrale et une salle culturelle)

Parallèlement à une action forte en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments à vocation économique, de service ou d'habitat, la maîtrise de l'énergie et la relocalisation de la production généreront des ressources pour le territoire, de l'emploi et renforceront la capacité d'investissement des acteurs publics et privés.

Les actions entreprises par le territoire en faveur de la transition énergétique se retrouveront dans de nombreux axes et domaines d'intervention du contrat de ruralité puisqu'il s'agit d'une stratégie transversale et multipartenariale. Entre 2017 et 2020, un accent fort sera mis sur la rénovation énergétique performante des bâtiments publics du territoire afin de réduire leurs charges énergétique, améliorer le confort de leurs usagers et dégager, à moyen terme, une capacité d'investissement nouvelle.

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un environnement préservé et un patrimoine naturel de qualité - Une biodiversité riche - Des paysages remarquables (haies, forêts) - Une ressource bocagère dense et préservée sur une grande partie du territoire - Un syndicat de traitement des ordures ménagères efficace <p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources naturelles importantes et potentiellement valorisables : forêt, bocage. - Territoire engagé dans la transition énergétique depuis 2012 - Démarche territoriale de rénovation énergétique du patrimoine public - Politique de planification territoriale structurée et traduite au travers du SCOT et des PLUI - Projets d'aménagement durable des bourgs et de création d'éco-lotissements - Mission de conseil en énergie portée par le PETR (ingénierie) 	<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des eaux médiocre par endroit (présence de nitrates et pesticides) - Un réseau d'approvisionnement en eau potable vieillissant par endroit et en perte d'efficacité - Réseau d'assainissement reposant en grande partie sur des installations individuelles - Petites stations hors normes - Une trame verte fragilisée à certains endroits du territoire - Une part de déchets ultimes encore trop importante <p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bâti ancien et énergivore - Manque de technicité et de connaissance des acteurs publics locaux en matière d'énergie - Pas de connaissance réelle du potentiel de développement des énergies renouvelables (à l'exception de l'éolien) - Etendue du territoire et déplacements induits - Faibles revenus des ménages et risques de précarité énergétique
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Territoire labélisé TEPOS et TEPCV - Nombreux partenariats institutionnels et techniques - Augmentation du prix des énergies fossiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance de pratiques agricoles intensives par endroit - Inondations et ruissellements - Surexploitation de la ressource en bois avec des pressions exercées par des opérateurs extérieurs - Des capacités d'investissements publiques et privées en baisse
ENJEUX	
Les enjeux en matière d'environnement et de patrimoine naturel	
➤ <i>Sécuriser l'accès et l'approvisionnement en eau potable en poursuivant la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable</i>	
➤ <i>Réduire l'impact des eaux usées sur les milieux naturels</i>	
➤ <i>Préserver le patrimoine paysager et bâti pour le maintien de l'attractivité du territoire ;</i>	
➤ <i>Améliorer durablement le tri des déchets du territoire</i>	
Les enjeux en matière d'énergie	
➤ <i>Poursuivre une politique d'aménagement durable de l'espace</i>	
➤ <i>Encourager la rénovation du patrimoine bâti public et privé</i>	
➤ <i>Favoriser la mobilité durable</i>	
➤ <i>Accompagner la production d'énergies renouvelables locales.</i>	

THEMATIQUE N°6 : Cohésion sociale

Contexte territorial

La qualité de vie ressentie sur un territoire dépend de nombreux facteurs comme l'environnement, la dynamique économique, le niveau d'équipements et d'animation locale, autant de composantes qui favorisent le « bien vivre ensemble » et la cohésion sociale.

Les équipements publics à vocation d'accueil jouent un rôle essentiel pour le développement et la vie du territoire que ce soit dans le domaine de l'enfance, de l'école, de la pratique sportive, culturelle ou de loisirs par exemple.

Principaux équipements de l'accueil petite enfance/enfance/Jeunesse

Le territoire du PETR compte 11 crèches, 10 centres de loisirs sans hébergement (dont 2 accueils ados) et 1 Relais Parents Assistants Maternels du Pays (Itinérant).

Principaux équipements de services administratifs, culturels et sportifs

Services administratifs : 5 MSAP

Services et équipements sociaux-culturels : 2 écoles de musique, 1 centre social intercommunal, 4 médiathèques, 1 cinéma, 4 salles de spectacle.

Équipements sportifs et de loisirs : 8 gymnases, 4 plateaux multisports extérieurs, 3 piscines découvertes (aucun bassin couvert).

Au-delà de la cohésion sociale que l'ensemble de ces équipements permettent d'apporter, ils sont également des facteurs d'attractivité indéniable en ce sens où les territoires ruraux doivent proposer un niveau de service aussi élevé et aussi facilement accessible qu'en milieu urbain. Dans le cas contraire, le territoire perdrait ses ressources les plus jeunes.

Le territoire bénéficie par ailleurs d'une dynamique associative forte au sein des villes et villages.

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un niveau d'équipements et de services croissant	- Des structures sportives vieillissantes
- Un maillage territorial relativement homogène	- Une offre parfois inadaptée au profil et aux évolutions de la population et de leurs pratiques culturelles, sportives ou de loisirs
- Une offre sportive, culturelle et de loisirs de qualité	- Un territoire dense et vaste créateur d'éloignement en matière de services
- Une amélioration croissante des compétences d'encadrement (sports, loisirs,...)	Viellissement de la population et perte de dynamique
OPPORTUNITÉS	RISQUES
- Une dynamique associative forte	- Des équipements spécialisés essentiels mais potentiellement onéreux pour les collectivités
- Une utilisation des outils numériques à développer dans l'enseignement comme dans les loisirs	- Un risque d'exclusion sociale (éloignement, précarité...)

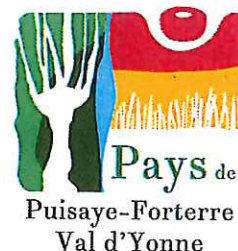
ENJEUX

- *Poursuivre le maillage territorial, garantir une qualité de services et des conditions d'accès équivalentes à celles des espaces urbains*
- *Faciliter l'accès à la pratique culturelle, artistique et sportive pour le plus grand nombre.*
- *Doter le territoire d'un niveau d'équipements et de services équivalent à celui offert en milieu urbain*
- *Assurer un maillage territorial qui limite les difficultés d'accès aux populations les plus éloignées ou les plus fragiles*
- *Maintenir une animation locale en faveur des pratiques culturelles, sportives ou de loisirs*
- *Améliorer la qualité, la diversité et l'accessibilité des structures pour tous les publics.*

C/ Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

C1/ Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement sur le territoire du PETR Puisaye-Forterre au 1 ^{er} décembre 2016
Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	3
		Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA :	1 CESP bassin de vie de Toucy
		Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	% maisons de santé signataires	2017	7
		Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences en 30 mn	nbre de contrats et part pop couverte	2015	
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	5
		L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 - Prolonger Jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en	nbre d'écoles connectées	fin 2015 et 2016
	Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles		Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	nbre de conventions	2015-2017	
	Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux		Établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nbre de PEDT	2015	
	DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU CŒUR DES RURALITES	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	nombre de conventions	2015-2017	
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plateformes de mobilité	nbre de plateformes opérationnelles / cofinancées		
Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge		fin 2017		
Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux.	ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivités	fin 2015 et 2016	
		Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	2G et calendrier à préciser pour	
	UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	
		Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	Nbre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	/
	DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015	
	LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	
	LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	- Dossier déposé par Pays Puisaye-Forterre pour extension convention et accord principe de Mme la ministre pour un montant de 1 177 113 € Contrat TEPCV signé avec le ministère de l'écologie pour 500 000 €
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	Installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017	
	AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	
	LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016	
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	avr.-15		
Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires	VERS DES COOPERATIONS VILLECAMPAGNE	Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	expérimentation avec 4 binômes volontaires	Territoires concernés	printemps 2015-2016	
Accompagner les collectivités et les territoires		Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	
		Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	Au niveau du département : Projet de téléphonie mobile : couverture 31 communes centres bourgs dispositif départemental en cours - réponse AAP commune centre bourg 30 pylones 3M État - 1M DETR - 500 K CD89 Projet de téléphonie mobile 800 sites mobiles stratégiques : 7 sites recensés Projet d'investissement au titre du SIPL enveloppe 1 : 2,60M (2 tranches de 1,30M - 20 AP à la signature) Enveloppe 2 : 1,50M (2 tranches de 750K-9	



C2/ Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire

Au regard des éléments d'identité, du contexte du territoire et de ses enjeux, de manière synthétique, le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne peut se représenter selon les dynamiques territoriales suivantes :

- Une organisation territoriale multi-polarisée qui n'exclut aucune partie du territoire en proposant les principaux services plus près des populations ;
- Une attractivité forte du territoire pour les franciliens ;
- Une dynamique démographique supérieure à celle du département, quoi-qu'inégalement répartie sur le territoire ;
- Pour ce territoire, les risques sont aussi identifiés :
- le vieillissement de la population, déjà engagé avec l'accueil principalement de populations de retraités en provenance d'Île-de-France ;
- la vulnérabilité énergétique des populations liée à un faible niveau de revenu des ménages ;
- la présence de zones blanches sur le territoire.

En prenant en compte, ces constats, la stratégie de l'Etat sur le territoire se développe sur l'ensemble des 6 thématiques : l'accès aux services publics et marchands, et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, les mobilités locales, la transition énergétique, et la cohésion sociale

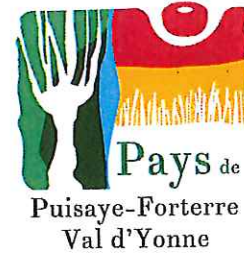
Accès aux services publics :

Ainsi, dans le cadre de la mesure 6 (1 000 maisons de services au public), le département de l'Yonne compte à ce jour 17 maisons de services au public (MSAP), dont 5 sur le territoire du PETR de Puisaye Forterre Val d'Yonne (Champignelles, Bléneau, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Charny Orée de Puisaye et Saint-Fargeau).

Les MSAP de Champignelles, Bléneau et Charny Orée de Puisaye ont été créées en application de la Charte sur l'organisation de l'offre des services publics en milieu rural, Elles ont été financées, tant en investissement qu'en fonctionnement durant plusieurs années par des crédits FNADT des contrats de pays 2007-2013.

La création de la MSAP de St Sauveur est issue de l'expérimentation en 2006 de l'opération « + de services au public ». Cette opération a permis la création de quatre autres MSAP : Tanlay, Châtel-Censoir, Quarrés-les-Tombes et Sergines.

En 2015, dans le cadre de la convention avec le groupe La Poste, pour garantir une présence postale sur le territoire rural, 5 MSAP ont été implantées dans les bureaux de la Poste, dont un à St Fargeau,



Accès aux services de santé :

De même, l'accès aux services de santé partout en France (mesure 2) a également été privilégié, deux maisons de santé sont actuellement ouvertes (St Sauveur et Charny Orée de Puisaye), et celle de St Amand en Puisaye est en cours d'extension.

L'Etat a investi en 2016, sur ce territoire, 1 009 478 € au titre de la DETR et du fonds de soutien à l'investissement local.

Résorption des zones blanches :

La résorption des zones blanches (mesure 21) est très importante pour le département et le territoire, dans l'Yonne, 31 communes ont leur centre-bourg en zone blanche, Un dispositif départemental entre les EPCI concernés a été mis en place permettant un groupement de commande des pylônes de téléphonie mobile et un co-maîtrise d'ouvrage unique pour conduire le projet d'installation des pylônes.

Dans le même objectif, en direction des sites à développement économique et touristique, 5 sites ont été proposés dans le cadre de 1200 sites mobiles stratégiques, dont le site de Guédelon et du lac du Bourdon.

Par ailleurs, le territoire s'est engagé dans une démarche lutte contre la précarité énergétique (mesure 34) : lorsque le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie a lancé un appel à projets pour 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte et le climat, le territoire a répondu à cet appel à projet. Lauréat, le territoire de Puisaye Forterre a signé une convention TEPCV et a pu bénéficier un financement de 500 000 €.

Les enjeux du contrat de ruralité pour ce territoire concernant cinq sur les six thématiques prioritaires :

1-Services publics et soins

Le diagnostic fait ressortir une population vieillissante et touchée par la sur-mortalité. Le territoire ne comporte aucun établissement d'hospitalisation ni de soins de suite. Le temps d'accès aux urgences est élevé (entre 17 et 29 mn pour 12 mn en France).

⇒ *Il s'agit d'assurer la santé publique en améliorant l'accès à une offre de soins adaptée aux besoins des différentes populations du territoire, en veillant à la démographie médicale et en diminuant le temps d'intervention des services d'urgences ;*

3-Attractivité du territoire, environnement / biodiversité

Le territoire concentre de nombreuses zones humides et plans d'eau qui contribuent à la biodiversité. En revanche, on relève une qualité des eaux médiocres avec la présence de nitrates et de pesticides dans les eaux superficielles et profondes. Le réseau d'assainissement repose en grande partie sur des installations individuelles (suivi par le SPANC) et des petites stations qui ne sont pas aux normes.



- ⇒ *L'Etat joue un rôle important au travers ces dispositifs de protection de l'environnement pour préserver le territoire sensible (zones protégées, des zones humides et des plans d'eau, un paysage remarquable). Il porte en plus, avec une attention particulière sur la qualité de l'eau.*
- ⇒ *Aussi, l'Etat intervient, au delà, de la rationalisation de la compétence "eau potable" auprès des syndicats par le biais de la DETR sur les travaux concernant les réseaux.*

Par ailleurs, le patrimoine est très présent sur le territoire générant une forte activité touristique, cependant les initiatives sont souvent individuelles et peu coordonnées.

- ⇒ *L'enjeu est de valoriser le patrimoine et assurer la promotion du territoire, particulièrement auprès des franciliens, en tirant avantage du potentiel local avec la richesse du milieu (biodiversité, paysage de bocage, ruralité), du patrimoine bâti (château, musée, canal), et de l'offre de loisir (plan d'eau, spectacle) ;*
- ⇒ *Le numérique étant un atout essentiel d'attractivité, l'Etat et les EPCI se sont engagés dans une résorption des zones blanches en centre-bourg.*

4-Mobilités locales et accessibilité du territoire

Les principales zones d'emploi sont à l'extérieur du territoire du PETR (à l'est sur Auxerre et au sud sur Cosne-Cours sur Loire et Clamecy). Cette particularité, cumulée avec le très faible développement des transports collectifs génère des déplacements quotidiens essentiellement en voiture individuelle.

- ⇒ *Il s'agit de favoriser la diversité d'occupation du territoire en développant des solutions alternatives à la voiture particulière, (covoiturage, transport à la demande et transport en commun) ;*

5-Transition énergétique

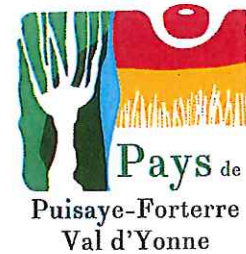
Le parc de logement est majoritairement ancien avec une prédominance d'habitat individuel et une part de résidences secondaires élevée. Ce parc présente une forte vulnérabilité énergétique qui est accentuée par le faible niveau de revenu des ménages.

- ⇒ *Conscient de l'enjeu, mais compte tenu de la population concernée (habitat individuel et privé), l'Etat sera un facilitateur dans la mobilisation des dispositifs.*

6-Cohésion

Le territoire présente une faible densité de population occupant un habitat souvent dispersé mais structuré de manière multipolaire permettant un accès aux services globalement satisfaisant. Le tissu commercial est assez dense.

- ⇒ *La cohésion sociale doit organiser une gestion du territoire en développant le maillage commercial et les équipements de loisir ;*



C3/ Dispositifs actuellement portés par le PETR ou ses collectivités membres :

Dans le cadre des contractualisations :

- **Contrat de Territoire Région Bourgogne Franche Comté** signé le 28 juin 2016.

Axe stratégique principal : Transition énergétique et écologique du territoire

Un territoire bourguignon souhaitant s'engager dans un contrat territorial avec le Conseil régional doit choisir de conduire sa stratégie au travers de l'un des deux axes suivants :

- **Attractivité et accueil** se déclinant sur les territoires : capter des populations, renouveler les actifs, maintenir les habitants,
- la **transition énergétique** et des trois piliers : sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

La convention d'objectifs et de moyens (COM) du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Puisaye Forterre Val d'Yonne a choisi d'engager le territoire sur l'axe « transition énergétique ».

- **Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** signée le 8 juillet 2015 avec le ministère de l'environnement et du développement durable

Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergies positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

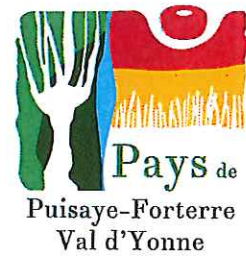
Dans ce cadre, le Pays Puisaye-Forterre Val d'Yonne a présenté un projet et a été déclaré lauréat de l'appel à projets « territoires à énergies positive pour la croissance verte » le 7 février 2015 et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans les actions relatives aux domaines d'intervention suivants :

- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
- Production d'énergies renouvelables locales,
- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable ,
- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

- **PIG Multithématiques 2016-2019** (lutte contre la précarité énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat insalubre)

Depuis plusieurs années, le Pays et les communautés de communes qui le composent ont engagé des démarches en lien avec l'habitat :

- Elaboration en 2011 d'un Plan Climat Energie Territorial qui a permis de fixer des objectifs en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de logement du territoire,
- Elaboration de plan locaux d'urbanisme intercommunaux avec un volet habitat valant PLH ou de Programmes Locaux de l'Habitat sur certaines communautés de communes,
- Engagement dans la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) et TEPCV (Croissance Verte) depuis fin 2013,
- Réflexion pour le lancement d'une plate-forme territoriale et rénovation énergétique (PTRE) qui sera opérationnelle en 2016. Convention 2016-2019 avec l'ADEME et le CRBFC.



Plusieurs de ces documents préconisaient le lancement sur le territoire d'un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat.

Entre mars 2015 et mars 2016, le Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne a réalisé une étude pré-opérationnelle au lancement d'un Programme d'Intérêt Général multithématique.

Les conclusions de l'étude ont abouti à la proposition d'un PIG à l'échelle de l'ensemble du territoire du Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne, sur les thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique,
- Lutte contre l'habitat indigne,
- Adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- Revitalisation des centre-bourgs

- **Contrat Local de Santé 2014-2017** signé le 18 juillet 2011 avec l'ARS

Le contrat local de santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé.

L'Observatoire Régional de Santé (ORS) de Bourgogne, met en évidence, en octobre 2012, les points suivants :

- **une dynamique démographique positive mais un solde naturel déficitaire et une part élevée de population âgée de 60 ans et plus (34 % de la population totale)**

Le territoire bénéficie d'un solde migratoire positif qui se traduit souvent par l'installation de retraités nouveaux arrivants ou après transformation d'une résidence secondaire en résident principale. La tendance au vieillissement de la population est de plus en plus marquée et fait naître de nouveaux besoins localement.

- **une situation de précarité socio-économique de plus en plus marquée**

Le pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne compte un nombre croissant de personnes âgées vivant seules. Proportion importante de la catégorie socio-professionnelle ouvriers et employés. Par ailleurs, les revenus moyens des ménages sont faibles et cette constante peut engendrer des situations de précarité voire d'exclusion.

Le contrat a validé les enjeux suivants :

- attirer et maintenir les professionnels de santé sur le territoire,
- favoriser l'exercice regroupé,
- développer la télémédecine.

- **Contrat de Territoire Département de la Nièvre** portant sur le financement d'opérations d'investissement situées sur la partie nivernaise du territoire.

Dans le cadre d'autres dispositions par thématique :

THEMATIQUE N°1 : Accessibilité aux services et aux soins

- *Maisons de Services Au Public (MSAP)*

THEMATIQUE N°2 : Développement de l'attractivité

- *Contrat de Territoire Département de la Nièvre portant sur le financement d'opérations d'investissement situées sur la partie nivernaise du territoire. (soutien au développement du Centre National d'Initiation et de Formation aux métiers de la Poterie - CNIFOP)*

THEMATIQUE N°3 : Redynamisation des bourgs-centres

- *Programme de soutien au commerce et à l'artisanat 2017-2020 mené dans le cadre du contrat de territoire*

THEMATIQUE N°4 : Mobilités

- *Conventionnement Programmation Leader 2015-2020 signé le 28 juin 2016. Axe stratégique principal : Transition énergétique et écologique du territoire/volet mobilité durable*

THEMATIQUE N°5 : Transition écologique et énergétique

- *Conventionnement Programmation Leader 2015-2020 signé le 28 juin 2016. Axe stratégique principal : Transition énergétique et écologique du territoire*
- *Expérimentation Plateforme Territoriale de RÉnovation du bâti privé (PTRE), convention 2016-2019 avec l'ADEME et la région Bourgogne Franche Comté*
- *Plan Climat Energie Territorial volontaire*
- *Mission territoriale de conseil en énergie pour les collectivités du territoire (conventionnement avec l'ADEME Bourgogne Franche Comté)*
- *Partenaire du dispositif DYNAMIC BOIS dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME et déposé par le CRPF de Bourgogne.*
- *Co-pilotage du dispositif Plan Bocage (label TEPCV) conduit par la CC Portes du Puisaye en partenariat opérationnel avec la Station Recherche Pluridisciplinaire des Metz*

II) Objectifs et plan d'actions concrètes

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

THEMATIQUE N°1 : ACCESSIBILITE AUX SERVICES ET AUX SOINS

THEMATIQUE 1a/ Accessibilité aux services

Enjeux et objectifs

- Garantir un maillage de services et d'équipements accessibles et répondant aux besoins de l'ensemble de la population.
- Rapprocher les services et les équipements des lieux de vie et d'emploi pour limiter les déplacements ou l'exclusion pour les publics plus fragiles.
- Valoriser l'économie présentielle comme secteur d'activité créateur de richesses.

Actions concrètes et opérationnelles

Volet accessibilité aux services	
1.	Maisons de services aux Publics (MSAP) : création, extension, renouvellement et fonctionnement
2.	Modernisation des équipements de services aux publics : acquisition, installation, déploiement d'espaces et d'équipements de visioconférence
3.	Mise en accessibilité des services et équipements publics
4.	Signalisation des services et équipements publics
5.	Conforter le rôle de l'école et le soutien à la jeunesse : usages numériques à l'école, soutien aux activités périscolaires

Pilotes et partenaires

1.	Etat et collectivités territoriales
2.	Etat et collectivités territoriales
3.	Etat et collectivités territoriales
4.	Etat et collectivités territoriales
5.	Etat et collectivités territoriales

Dispositions et ressources à mobiliser

1.	Dispositif financier des MSAP (DETR, FNADT, SIPL)
2.	Etat (DETR, SIPL), Europe (Leader), conseil régional de Bourgogne FC (contrat de territoire)
3.	Etat (DETR,
4.	Etat (DETR,
5.	Etat (SIPL,

THEMATIQUE 1b/ Accessibilité aux soins-santé publique

Enjeux et objectifs

- Lutter contre la désertification médicale
- Lutter contre la mortalité prématurée
- Lutter contre l'exclusion et améliorer la prise en charge des personnes vulnérables
- Accompagner les jeunes dans l'acquisition de comportements favorables à leur santé
- Santé environnementale

Actions concrètes et opérationnelles

Volet accessibilité aux soins – santé publique	
1.	Stratégie de marketing territorial, de prospection et de communication à destination des jeunes médecins

4.	Développement d'une offre de mobilité territoriale à vocation sanitaire
5.	Création, réhabilitation de lieux pour accueillir des internes, stagiaires du milieu médical ou paramédical : maison des internes, studios ou logements partagés
Pilotes et partenaires	
1.	Etat, ARS et collectivités territoriales (région BFC)
2.	Etat, ARS et collectivités territoriales (département région BFC)
3.	Etat, ARS et collectivités territoriales (région BFC)
4.	Etat, ARS et collectivités territoriales (région BFC)
5.	Etat, ARS et collectivités territoriales
Dispositions et ressources à mobiliser	
1.	Etat
2.	Etat, Europe (FEADER DC), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel), Conseil départemental de l'Yonne
3.	Etat, Europe (FEADER Leader), Région Bourgogne Franche Comté (contrat de territoire), ARS Bourgogne FC
4.	Etat, Conseil régional de Bourgogne FC (sectoriel)
5.	Etat, Europe (FEADER Leader), Région Bourgogne Franche Comté (contrat de territoire), ARS Bourgogne FC

THEMATIQUE N°2 : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

THEMATIQUE 2/ Attractivité du territoire	
Enjeux et objectifs	
A/ Volet économie, emploi, formation	
➤	Consolider une organisation économique équilibrée, diversifiée et de proximité sur l'ensemble du territoire
➤	Encourager le développement de l'économie résidentielle et présenteielle pour diversifier l'offre d'emploi, relancer l'attractivité des centres-bourgs et répondre à l'évolution des besoins de la population locale.
➤	Accompagner les activités artisanales pour renforcer leur rôle de lien social et économique de proximité
➤	Fixer les jeunes en situation de formation ou d'insertion professionnelle sur le territoire et freiner les départs en direction des bassins d'emplois régionaux ou franciliens.
➤	Valoriser l'offre de formation existante sur le territoire et permettre son développement.
B/ Volet agriculture et forêt	
➤	Conforter durablement les conditions d'exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire et favoriser l'émergence de nouvelles pratiques
➤	Promouvoir un modèle agricole de proximité et valoriser le terroir et les ressources
➤	Création d'une véritable filière économique locale en matière de bois énergie
➤	Mettre en œuvre une politique de gestion durable des massifs
C/ Volet tourisme et culture	
➤	Valoriser le patrimoine et assurer la promotion du territoire auprès des franciliens
➤	Coordonner les actions de promotion et de communication
➤	Développer une offre et des équipements de qualité pour allonger la durée de séjour
➤	Préserver les espaces agricoles du territoire en soutenant la diversité des filières ;

Actions concrètes et opérationnelles	
A	Volet économie, emploi, formation
1.	Favoriser l'accueil d'entreprises sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> • Création, aménagement, extension, requalification de zones d'activité • Doter le territoire d'une ingénierie d'animation et de prospection économique
2.	Développer de nouvelles formes de coopérations économiques <ul style="list-style-type: none"> • Création et équipement d'espaces de télétravail • Création de lieux de mutualisation économique à vocation artistique ou culturelle (pépinières de créateurs, boutiques éphémères)
3.	Soutenir les centres de formation du territoire <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la rénovation d'hébergements pour étudiants ou stagiaires • Valorisation de l'offre locale

B	Volet Agriculture et forêt
1.	Favoriser la structuration et le développement d'une filière locale d'approvisionnement de la restauration collective
2.	Soutenir le développement de la méthanisation à l'échelle du territoire
3.	Accompagner l'émergence d'une filière bois énergie (phases étude, animation et investissements)
C	Volet tourisme et culture
1.	Conduire des études et aménagements touristiques structurants
2.	Améliorer l'offre d'accueil et favoriser l'itinérance sur le territoire
3.	Soutenir les opérations de valorisation du patrimoine naturel, culturel et bâti présentant un atout pour le territoire
4.	Permettre la valorisation des richesses locales (communication, promotion, signalisation)

Pilotes et partenaires	
A	Volet économie, emploi, formation
	Etat, chambres consulaires, conseil régional de Bourgogne FC, collectivités territoriales
B	Volet Agriculture et forêt
	Etat, chambres d'agriculture Yonne et Nièvre, conseil régional de Bourgogne FC, collectivités territoriales, CRPF de Bourgogne
C	Volet tourisme
	Etat, Conseil régional de Bourgogne FC, Agences départementales de développement touristiques Yonne et Nièvre, collectivités territoriales, offices de tourisme du territoire

Dispositions et ressources à mobiliser	
A	Volet économie, emploi, formation
1.	Etat, collectivités territoriales, conseil départemental de l'Yonne
2.	Etat, Europe (FEADER DC), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel), Conseil départemental de l'Yonne, collectivités territoriales
3.	Etat, Europe (FEADER Leader), Région Bourgogne Franche Comté (contrat de territoire), ARS Bourgogne FC
B	Volet Agriculture et forêt
1.	Etat, Europe (FEADER DC ou Leader), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel ou contrat de territoire), ADEME, collectivités territoriales
2.	Etat, Europe (FEADER Leader), Région Bourgogne Franche Comté (contrat de territoire), collectivités territoriales
3.	Etat, Europe (FEADER Leader ou droit commun), Région Bourgogne Franche Comté (contrat de territoire ou sectoriel), collectivités territoriales
C	Volet tourisme et culture
1.	Etat
2.	Etat, Europe (FEADER Leader ou droit commun), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel ou contrat de territoire), collectivités territoriales
3.	Etat, Europe (FEADER Leader ou droit commun), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel ou contrat de territoire), collectivités territoriales
4.	Etat, Europe (FEADER Leader ou droit commun), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel ou contrat de territoire), collectivités territoriales

THEMATIQUE N°3 : REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES

THEMATIQUE 3/ Revitalisation des bourgs-centres

Enjeux et objectifs

- S'engager dans le renouvellement du parc de logements afin de lutter contre la précarité énergétique des ménages.
- Renouveler le parc de logement vieillissant des centres-bourgs et lutter contre la vacance.
- Diversifier l'offre de logement pour permettre des parcours résidentiels complets et favoriser le retour vers les centres-bourgs (offre locative).
- Envisager des formes urbaines compactes et de qualité pour relancer l'attractivité des centres-bourgs et limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles sur des communes plus rurales.
- Soutenir l'existence d'un territoire de proximité commerciale permettant de répondre aux besoins quotidiens.
- Limiter l'évasion commerciale par la densification et l'amélioration de l'offre
- Favoriser l'animation commerciale au sein des bourgs, investir les cellules vacantes et mener des opérations permettant de redonner vie aux bourgs.

Actions concrètes et opérationnelles

Volet Revitalisation des bourgs-centres

- 1. Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projet d'aménagements et d'habitat durable au sein des bourgs du territoire**
 - Structurer les espaces publics et organiser les déplacements
 - Soutenir les démarches innovantes en matière d'habitat durable (éco-lotissements)
 - Favoriser la création ou la réhabilitation de logements à vocation locative pour lutter contre la vacance de centre-bourg.
- 2. Soutenir la rénovation et l'adaptation du bâti privé**
 - PIG multi-thématiques (lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie)
- 3. Favoriser le maintien d'une offre alimentaire et de services marchands sur le territoire**
 - Soutenir les projets d'acquisition, d'extension, de réhabilitation de cellules/d'activités commerciales, hôtelières et/ou appareils productifs sous maîtrise d'ouvrage publique.
 - Soutenir la création, le maintien ou le développement du commerce itinérant de première nécessité

Pilotes et partenaires

- | | |
|----|---|
| 1. | Etat, collectivités territoriales (dont région BFC) |
| 2. | Etat (ANAH), ARS et collectivités territoriales (ADEME, région BFC) |
| 3. | Etat, collectivités territoriales (dont région BFC) et chambres consulaires |

Dispositions et ressources à mobiliser

- | | |
|----|--|
| 1. | Etat, Europe (FEADER Leader), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel ou contrat de territoire) |
| 2. | Etat (ANAH) |
| 3. | Etat, Europe (FEADER Leader), Région Bourgogne Franche Comté (contrat de territoire), ARS Bourgogne FC |

THEMATIQUE N°4 : LES MOBILITÉS

THEMATIQUE 4/ Les mobilités Enjeux et Objectifs

A/ Les enjeux en matière de mobilité durable

- Proposer des modes de déplacements durables (liaisons douces, transports alternatifs, covoiturage,
- Réduire les besoins de déplacements longs en privilégiant la mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle et en développant l'emploi local.
- Informer, sensibiliser les personnes sur les alternatives à la voiture individuelle et faire connaître l'existant en matière d'offre de transport

B/ Les enjeux en matière d'aménagement numérique et de téléphonie mobile

- Réduire la fracture numérique
- Résorber les zones blanches et grises du territoire

Actions concrètes et opérationnelles

A Volet mobilité durable

1. Favoriser le développement de la mobilité électrique
2. Proposer des alternatives à la voiture individuelle
3. Concevoir des aménagements urbains et routiers favorisant les modes doux
4. Organiser la mobilité touristique depuis les gares périphériques

B Volet aménagement numérique et téléphonie mobile

1. Conduire l'opération France Très Haut Débit
2. Conduire l'opération « Zones Blanches-Centres Bourgs » et traiter la problématique des zones grises

Pilotes et partenaires

A Volet mobilité durable

1. Etat, ADEME, Région BFC, SDEY, SIEEEN
2. Etat, ADEME, Région BFC, collectivités territoriales
3. Etat, Région BFC, collectivités territoriales

B Volet aménagement numérique et téléphonie mobile

1. Etat, Conseil départemental de l'Yonne, Syndicat Niverlan, collectivités territoriales
2. Etat, collectivités territoriales

Dispositions et ressources à mobiliser

A Volet mobilité durable

1. Etat, Europe (FEADER Leader), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel ou contrat de territoire), SDEY
2. Etat, Europe (FEADER Leader), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel ou contrat de territoire)
3. Région Bourgogne Franche Comté (contrat de territoire)

B Volet aménagement numérique et téléphonie mobile

1. Etat, collectivités territoriales
2. Etat, collectivités territoriales

THEMATIQUE N°5 : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

THEMATIQUE 5/ Transition énergétique et écologique Enjeux et Objectifs

A/ Les enjeux en matière de patrimoine naturel, d'eau

- Sécuriser l'accès et l'approvisionnement en eau potable en poursuivant la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable
- Réduire l'impact des eaux usées sur les milieux naturels
- Préserver le patrimoine paysager et bâti pour le maintien de l'attractivité du territoire
- Améliorer durablement le tri des déchets du territoire

B/ Les enjeux en matière de transition énergétique

- Poursuivre une politique d'aménagement durable de l'espace
- Encourager la rénovation du patrimoine bâti public et privé
- Favoriser la mobilité durable
- Accompagner la production d'énergies renouvelables locales.

Actions concrètes et opérationnelles

A Volet patrimoine naturel, eau et biodiversité

1. Soutenir les opérations de réhabilitation et de valorisation du patrimoine naturel (eau, biodiversité)
2. Accompagner les projets de création, de mise aux normes et d'extension des stations d'épuration
3. Accompagner les opérations d'amélioration de la qualité des réseaux

B Volet énergie

1. Conduire des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti public
2. Favoriser l'émergence de projet de constructions exemplaires énergétiquement (BEPOS)

Pilotes et partenaires

A Volet patrimoine naturel, eau et biodiversité

1. Etat, Agences de l'eau
2. Etat, Agences de l'eau
3. Etat, Agences de l'eau

B Volet énergie

1. Etat, ADEME, Région BFC
2. Etat, ADEME, Région BFC

Dispositions et ressources à mobiliser**A Volet**

1. Etat (DETR, SIPL), Agences de l'eau, FEADER Leader, Conseil régional BFC (Contrat de Territoire)
2. Etat (DETR, SIPL), Agences de l'eau
3. Etat (DETR, SIPL), Agences de l'eau

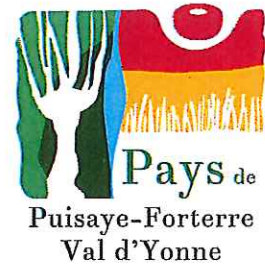
B Volet

1. Etat (DETR, SIPL, TEPCV), ADEME, FEADER Leader, FEADER droit commun, Conseil régional BFC (Contrat de Territoire)
2. Etat (DETR, SIPL, TEPCV), ADEME, FEADER Leader, FEADER droit commun, Conseil régional BFC (Contrat de Territoire)

THEMATIQUE N°6 : COHÉSION SOCIALE

THEMATIQUE 6/ Cohésion sociale	
Enjeux et Objectifs	
Les enjeux en matière de cohésion sociale	
➤	Poursuivre le maillage territorial, garantir une qualité de services et des conditions d'accès équivalentes à celles des espaces urbains
➤	Faciliter l'accès à la pratique culturelle, artistique et sportive pour le plus grand nombre.
➤	Doter le territoire d'un niveau d'équipements et de services équivalent à celui offert en milieu urbain
➤	Assurer un maillage territorial qui limite les difficultés d'accès aux populations les plus éloignées ou les plus fragiles
➤	Maintenir une animation locale en faveur des pratiques culturelles, sportives ou de loisirs
➤	Améliorer la qualité, la diversité et l'accessibilité des structures pour tous les publics.

Actions concrètes et opérationnelles	
Volet cohésion sociale	
1.	Doter le territoire de services et d'équipements à vocation culturelle et sportive <ul style="list-style-type: none"> • Création, réhabilitation d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs • Aménagement de lieux de création et de diffusion culturelle et artistique
2.	Doter le territoire de services à destination de l'enfance-jeunesse et des personnes âgées <ul style="list-style-type: none"> • Créations d'espaces d'accueil (salles d'activité, cantine et cuisine pour la restauration collective, accueils petites enfance, enfance et jeunesse) • Soutien au maintien et au développement d'équipements de loisirs extérieurs (plateaux sportifs, aires de jeux...)
Pilotes et partenaires	
1	Etat, ARS Bourgogne FC, Conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre, collectivités territoriales
2	Etat, CAF, collectivités territoriales, conseil départemental de l'Yonne
Dispositions et ressources à mobiliser	
1	Etat (SIPL, DETR, FNADT), Europe (FEADER droit commun ou Leader), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel ou contrat de territoire), conseils départementaux Yonne et Nièvre, CNDS
2	Etat (SIPL, DETR, FNADT), Europe (FEADER droit commun ou Leader), Région Bourgogne Franche Comté (sectoriel ou contrat de territoire), conseils départementaux Yonne et Nièvre, CAF



III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

La gouvernance

Dans le même esprit qui a prévalu à la constitution des pôles d'équilibre territorial rural et à la création de celui de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne, la gouvernance du contrat de ruralité est et demeurera collective et partenariale.

Elle est assurée par un seul organe : le comité de pilotage.

Le comité de pilotage est composé de l'Etat représenté par la sous préfète d'Auxerre, des communes et communautés de communes, membres du PETR, représentés par leurs maires, présidents ou conseillers communautaires, le conseil départemental représenté par les conseillers départementaux du territoire, le conseil régional représenté par les conseillers régionaux du territoire.

La composition nominative du comité fait l'objet d'une annexe au présent contrat. Il y sera mentionné en sus du nom de ces représentants, la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale qu'il représente ainsi que leur qualité.

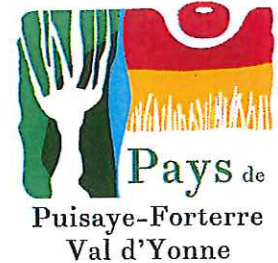
Le comité de pilotage est co-présidé par le président du PETR et la sous-préfète, référent départemental à la ruralité. Les co-présidents peuvent décider d'associer au comité, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le présent contrat de ruralité : par exemple des membres des chambres consulaires, le référent départemental de la téléphonie mobile, les services de l'Etat, ...

Le rôle du comité de pilotage est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité, notamment il prend en compte les projets en cohérence avec le cadre national, et la stratégie locale du contrat, il veille au respect des délais, il recherche l'optimisation des dispositifs et ressources mobilisés, il suit la consommation des crédits alloués.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de pilotage, de programmation ou de financement concernant les autres dispositifs de contractualisation, comme la dotation des équipements des territoires ruraux, le contrat de territoire (visé en préambule du présent contrat), LEADER (émargeant à des fonds européens) seront proposées par le PETR au comité de pilotage et organisées par le pôle selon des modalités définies par le comité.

Le comité de pilotage se réunit a minima une fois par trimestre.

Le PETR assure le secrétariat du comité de pilotage.



L'ingénierie mobilisée

Cette ingénierie mobilise :

- une équipe technique dédiée au projet porté par le contrat de ruralité,
- des services de l'Etat ou des communautés de communes à titre d'expertise, ou encore en appui technique de cette équipe, à la demande de celle-ci ou de celle du comité de pilotage, en fonction des actions projetées ou encours de réalisation, le temps d'une opération,
- tout autre acteur pour l'élaboration ou la mise en œuvre du contrat de ruralité en raison de ses champs d'intervention et de compétences.

L'équipe technique a pour missions :

- la mise en œuvre du projet de territoire développé dans le contrat de ruralité :
- animation et promotion de la démarche, animation de groupes de travail, l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets : conseil, aide au montage du plan de financement et des dossiers de demande de subvention, recherche de co-financements,
- le pilotage du programme : suivi de la réalisation des objectifs, réalisation de bilans intermédiaires, évaluation des actions, le suivi technique des projets et des actions, le suivi financier des projets et actions de la programmation à la clôture.

Elle fait partie d'un comité technique qui est constitué dès la mise en œuvre du contrat de ruralité par les directeurs généraux des services des communes ou EPCI, membres du PETR, des responsables des services de l'Etat (de la sous-préfecture du territoire du PETR, de la préfecture, de la direction départementale des territoires).

Il a la responsabilité du suivi opérationnel (stratégie/ projets).

Sa composition est présentée au comité de pilotage et validée par celui-ci ainsi que toutes modifications.

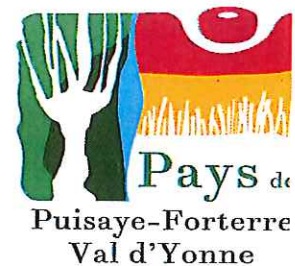
La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le conseil de développement du PETR sera consulté chaque année en phase de programmation pour un bilan de l'année écoulée des opérations réalisées et une présentation des projets identifiés pour l'année n+1.

Le président de ce conseil est convié aux réunions du comité de pilotage.

En termes de suivi des projets, des informations sur les projets, des recueils des points de vue des habitants seront organisés sur des plateformes dématérialisées d'échanges, sur le site Internet du PETR, ou de toute autre manière souple et adaptée.

En amont de chaque projet, le PETR, son comité de pilotage et son équipe technique veillera à ce qu'il soit prévu et décrit les modalités d'information et d'association des habitants (presse, bulletins communaux, sites Internet, réunions publiques, mise à disposition d'un registre, ...).



IV Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par le PETR et plus particulièrement par l'équipe technique qui en rend compte au comité de pilotage et au comité technique.

Il sert de support de travail pour les porteurs de projets et pour le comité de pilotage. Sur chaque projet doivent être prévus des indicateurs de réalisation et d'évaluation.

V La durée du contrat de ruralité

Le contrat de ruralité entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Il porte sur la période 2017-2020, soit quatre années budgétaires.

Un bilan d'exécution des projets et actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué à leur réalisation.

VI) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.



Signatures

Accord cadre établi le 12 décembre 2016, à Champignelles.

Jean-Christophe MORAUD,
Préfet de l'Yonne

Alain DROUHIN,
Président du PETER

Marie-Guite DUFAY,
Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté

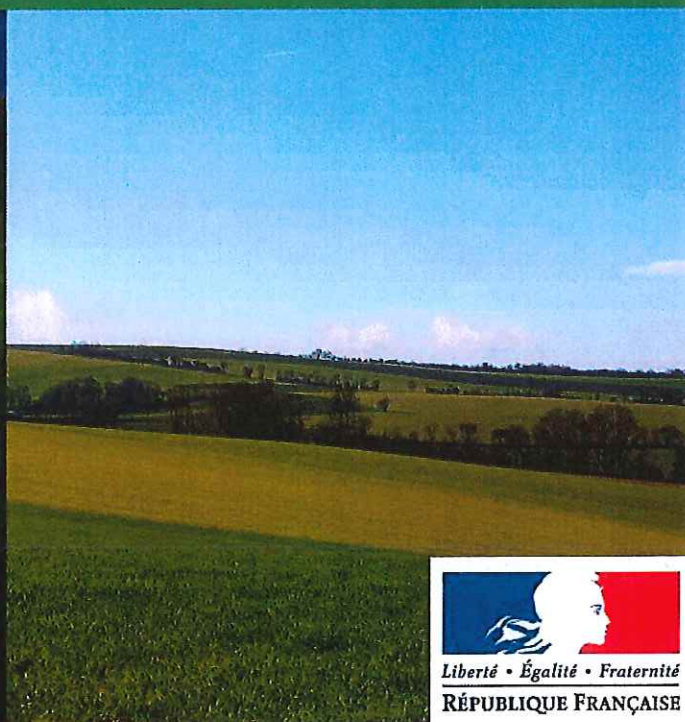


Pays de
Puisaye-Forterre
Val d'Yonne

ANNEXES

CONTRAT DE RURALITÉ

Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne



Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne

rue Raymond Ledroit
89170 SAINT-FARGEAU
Tél. : 03 86 74 19 19
Fax : 03 86 74 19 21


Nos ruralités



Annexe 1 – Composition du comité de pilotage



Annexe 2 – Fiches actions